

AR Prefecture

N° DBC 20240314-10

063-200070712-20240314-DBC20240314_10-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2024 à 13H

Date de la convocation : 06 MARS 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 mars 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Jean-Pierre DUBOST, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD.

Membres du Bureau absents excusés : Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Chantal CHASSANG, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Ludovic DASSAUD, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIRIE ET D'UN MAIL MOBILITE ACTIVE AU SEIN DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) DE MATUSSIÈRE A THIERS_ – AVENANTS 1 LOTS 1 ET 2

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 20230921-02 attribuant le marché de travaux relatif l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière

Considérant que lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Bureau Communautaire a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière aux entreprises suivantes :

- Lot 1 – voirie réseaux divers (VRD) : entreprise BTPL (63600 AMBERT) pour un montant total de 328 538,80 euros hors taxe (offre de base + PSE 1),

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 17

AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314_10-DE
Reçu le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024

- Lot 2 – Espaces verts : entreprise PALLANDRE PAYSAGE (63500 ISSOIRE) pour un montant total de 283 823.28 euros HT (Tranche ferme + tranche optionnelle).

Considérant qu'en raison d'une erreur de retranscription, le montant indiqué dans la délibération est erroné pour le Lot 2 – Espaces verts. Le montant indiqué par PALLANDRE dans l'acte d'engagement est de 237 608.28 euros HT pour la tranche ferme et 46 215.80 euros HT pour la tranche optionnelle, soit un total de 283 824.08 euros HT.

Considérant que durant l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'ajouter un drain sous une partie du parcours du mail mobilité active afin d'évacuer d'importantes rétentions d'eau. Cette modification entraîne une plus-value d'un montant de 7 193,00 euros H.T. pour le Lot 1 VRD.

Considérant que durant l'exécution des travaux, il est également apparu nécessaire de faire effectuer un débroussaillage complémentaire d'une partie du terrain prévue pour les travaux du mail mobilité active. Cette modification entraîne une plus-value d'un montant de 4 450,00 euros HT pour le Lot 2 Espaces verts.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Acte** l'erreur matérielle constatée dans la délibération n°20230921-02 du 21 septembre 2023,
- **Prend** en compte que le lot 2 – « Espaces verts » est attribué à l'entreprise PALLANDRE PAYSAGE pour un montant de 237 608.28 euros HT pour la tranche ferme et 46 215.80 euros HT pour la tranche optionnelle, soit un total de 283 824.08 euros HT,
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 1 – VRD avec l'entreprise BTPL (63600 AMBERT) pour un montant de 7 193,00 euros HT, portant le montant du marché à 335 731.80 euros HT,
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 2 – Espaces verts avec l'entreprise PALLANDRE PAYSAGE pour un montant de 4 450,00 euros HT, portant le montant du marché à 288 274,08 euros HT.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 17

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 17

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 17

Pour : 17

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 1

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

